

Aide à la mobilité internationale des étudiants

Récapitulatif

Transmis le : 25/06/2020

Référence de la demande : 00024473

Demandeur:

Monsieur Jean-Baptiste DE LA BROISE Né(e) le 31/07/1997 à ERMONT

Téléphone : 06 95 28 93 71

Courriel: jeanbaptistedelabroise@gmail.com

41 Rue Castor

78200 MANTES LA JOLIE

FRANCE

Etablissement de rattachement :

Etablissement d'origine : UHA ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS SUD ALSACE - MULHOUSE

(00000077)

Votre formation:

Niveau d'études :	Bac+4
Diplôme :	Ingénieur
Si "Autres", veuillez préciser le diplôme :	
Filière/Spécialité :	Informatique et réseaux
Etes-vous étudiant boursier du CROUS ?	Oui

Votre séjour :

Type de séjour :	Etudes
Date de début de la période d'études ou de stage :	01/09/2020
Date de fin de la période d'études ou de stage :	31/01/2021
Etablissement d'accueil à l'étranger :	Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne
Pays:	SUISSE

Pièces fournies :

La pièce d'identité et l'attestation de sortie du territoire ne sont attendues que pour les étudiants mineurs au moment du départ.

Attestation de l'établissement d'origine (Attestation 1):

attestation-de_la_broise.pdf - 25/06/2020

Notification conditionnelle de la bourse du CROUS :

Notification20202021.pdf - 25/06/2020

Convention de stage :

Aucun document

Autorisation parentale de sortie du territoire :

Aucun document

Pièce d'identité :

Aucun document

Attestation de l'établissement d'accueil à l'étranger (Attestation 2) :

Aucun document

Attestation de fin de séjour (Attestation 3) :

Aucun document

Rappel des délais de transmission des pièces complémentaires :

Dans les 30 premiers jours du séjour :

- Pour un stage, la convention de stage signée par toutes les parties ou, à défaut, une lettre d'acceptation de l'organisme à l'étranger, sur son papier à en-tête, signée par celui-ci et précisant les dates du stage.
- Une attestation de l'établissement d'accueil à l'étranger, dûment complétée et visée, confirmant la présence de l'étudiant et indiquant les dates précises (jour, mois, année) de début et de fin de la période d'études ou de stage (attestation 2 à <u>télécharger</u> sur le site).

Dans les 30 jours suivants la fin du séjour :

• Attestation de fin d'études ou de stage, dûment complétée et visée par l'établissement d'accueil à l'étranger, confirmant la présence de l'étudiant et précisant les dates de début et de fin de la période d'études ou de stage (attestation 3 à télécharger sur le site).

Montant de l'aide

Pour les étudiants en L3 M1 M2

Forfait études : 500 € pour une durée minimum de 16 semaines Forfait stage court : 400 € pour une durée de 12 à 15 semaines. Forfait stage long : 800 € pour une durée minimum de 16 semaines

Pour les étudiants en BTS et DUT

Forfait stage BTS DUT : 200 € pour une durée minimum de 4 semaines

Ces différents montants sont accrus de 200 € lorsque l'étudiant est boursier

Ils sont également accrus de **100 €** pour les étudiants effectuant leur séjour dans un **pays frontalier** de la région Grand

Est: Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse

Contact

Accès au suivi de la demande depuis votre espace personnel sur le site : http://grandest.fr/.

Voici les coordonnées des services en charge du dispositif :

Nom du service en charge du dispositif : Direction de la Compétitivité et de la Connaissance / Service Enseignement Supérieur et Recherche

Adresse de messagerie du service en charge du dispositif : contact.mobilite.etudiant@grandest.fr